

Droit du travail

Le licenciement disciplinaire

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Un employeur se décide à se séparer d'une salariée qui, depuis 6 mois, est systématiquement en retard d'une demi-heure pour déposer son fils à l'école :**
 - a. Les retards constituent à eux-seuls une faute grave
 - b. Les retards peuvent justifier un licenciement pour faute grave uniquement après un avertissement écrit resté sans effets
 - c. La gravité de la faute peut être atténuée par la tolérance de l'employeur
 - d. La gravité de la faute peut être atténuée par la cause familiale des retards
- 2. Un salarié licencié pour faute grave a droit :**
 - a. Aux indemnités de préavis
 - b. Aux indemnités de licenciement
 - c. Aux indemnités de congés payés
 - d. Au chômage
- 3. Un employeur à la tête d'un atelier de confection a mis à pied un salarié avant son licenciement pour faute.**
 - a. Il s'agit d'une mise à pied disciplinaire
 - b. Il s'agit d'une mise à pied conservatoire
 - c. La durée est illimitée
 - d. La durée est limitée
- 4. Lorsque la procédure est irrégulière, que peut obtenir le salarié ?**
 - a. Une indemnisation d'au plus un mois de salaire
 - b. Une indemnisation selon le barème Macron
 - c. Une indemnisation selon le préjudice subi
 - d. Rien

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le licenciement disciplinaire, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.